

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

**ASSOCIATION DU CENTRE DE FORMATION
D'APPRENTIS DES MAISONS FAMILIALES DE
VENDEE**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

119, boulevard des Etats-Unis
LA ROCHE SUR YON (Vendée)

**ASSOCIATION du CENTRE de
FORMATION d'APPRENTIS des
MAISONS FAMILIALES de VENDEE**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
119, boulevard des Etats-Unis
LA ROCHE-sur-YON (Vendée)

Exercice clos le 31 décembre 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

ASSOCIATION du CENTRE de
FORMATION d'APPRENTIS des
MAISONS FAMILIALES de
VENDEE

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'Association du Centre de Formation d'Apprentis des Maisons Familiales de Vendée,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre **ASSOCIATION du CENTRE de FORMATION d'APPRENTIS des MAISONS FAMILIALES de VENDEE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III- OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de la première application du règlement ANC n° 2022-06.

IV- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes de l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des créances de votre association. Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans cette note et leur correcte application.

V- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

VI- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon
le 12 juin 2026
Le Commissaire aux comptes

Groupe Y – BOISSEAU
CHRISTOPHE POISSONNET

ASSOCIATION du CENTRE de
FORMATION d'APPRENTIS des
MAISONS FAMILIALES de
VENDEE

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes annuels

COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS D'EXPLOITATION <i>Cotisations</i> <i>Ventes de biens et services</i> <i> Ventes de biens</i> <i> dont ventes de dons en nature</i> <i> Ventes de prestations de service</i> <i> dont parrainages</i> <i>Produits de tiers financeurs</i> <i> Concours publics et subventions d'exploitation</i> <i> Versements des fondateurs ou consommations de la</i> <i> Ressources liées à la générosité du public</i> <i> Dons manuels</i> <i> Mécénats</i> <i> Legs, donations et assurances-vie</i> <i> Contributions financières</i> Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions <i>Utilisations des fonds dédiés</i> Autres produits	0	0
Total I	2 236	7
CHARGES D'EXPLOITATION Achats de marchandises Variation de stock Autres achats et charges externes <i>Aides financières</i> Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Cotisations sociales Dotations aux amortissements et aux dépréciations Dotations aux provisions <i>Reports en fonds dédiés</i> Autres charges	220 074	230 915
Total II	274 837	233 082
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-272 601	-233 075
PRODUITS FINANCIERS De participation D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	7 671	11 182
Total III	7 671	11 182
CHARGES FINANCIÈRES Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	0
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	7 671	11 182

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice N	Exercice N - 1
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-264 930	-221 893
PRODUITS EXCEPTIONNELS		5 908
Reprises sur provisions, dépréciations		
Total V	0	5 908
CHARGES EXCEPTIONNELLES		4 030
Dotations aux amortissements, aux dépréciations		
Total VI	0	4 030
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	1 878
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	9 907	17 097
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	274 837	237 112
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-264 930	-220 015
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N			Exercice N - 1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherches et de développement				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	942	942	0	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	224	224	0	0
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	0		0	0
Prêts				
Autres	0		0	0
TOTAL I	1 166	1 166	0	0
Actif circulant				
Stocks et en-cours			0	0
Créances				
Créances clients, <i>usagers</i> et comptes rattachés	18 089	18 089	0	0
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	84 110		84 110	184 601
Charges constatées d'avance	2 243		2 243	2 215
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme				
Disponibilités	594 655		594 655	883 856
TOTAL II	699 097	18 089	681 008	1 070 672
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				è
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	700 263	19 255	681 008	1 070 672

BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N - 1
Fonds propres		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
Autres		
Report à nouveau	653 965	873 979
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	-264 930	-220 015
<i>Situation nette (sous-total)</i>	389 034	653 965
<i>Fonds propres consommables</i>		
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées		
TOTAL I	389 034	653 965
Fonds reportés et dédiés		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>		
TOTAL II	0	0
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III	0	0
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 174	156 730
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
Dettes fiscales et sociales		231
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	205 800	259 747
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	291 974	416 708
Écarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	681 008	1 070 672

ANNEXE

Annexe des comptes annuels

Exercice du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Objet social de l'association

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Moyens mis en oeuvre

Règles et méthodes comptables

Engagements financiers et autres informations

Notes sur le Bilan Actif

Notes sur le Bilan Passif

Informations sur le compte de résultat

ANNEXE

Total du bilan avant répartition 681 008,12 € **Résultat :** -264 930,18 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le par le Conseil d'Administration.

1 - OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

L'Association Centre de Formation d'Apprentis a été créée pour :

- constituer et de gérer un Centre de Formation d'Apprentis comprenant plusieurs sites de formation, proches des familles et des entreprises d'accueil,
- représenter les *Maisons Familiales et Instituts* membres de l'*Association* auprès du Conseil Régional et des Services Académiques ainsi qu'auprès des organismes professionnels
- assurer tous services communs, utiles aux *Maisons Familiales et Instituts* dans le domaine de l'apprentissage,
- assurer l'application des orientations définies par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et la *Fédération Départementale*.

Après la réforme de l'apprentissage au 01/01/2020, l'ACFA a facturé les contrats d'apprentissage en cours à cette date jusqu'à leur échéance, pour le compte des MFR de Vendée. Depuis la fin de ces contrats, l'ACFA apure progressivement les positions non soldées avec les OPCO relatives à ces contrats.

- la facturation des contrats en stocks, la régularisation concernant le solde du financement de certains contrats n'atant pas complètement terminés.
- Concernant l'organisation du transport pour acheminer les jeunes dans les MFR le lundi et les ramener chez eux le vendredi, l'ACFA a bénéficié jusqu'en 2023 de subventions de la Région. Aucune subvention n'a été accordée dans ce cadre en 2024 et en 2025

2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Changement de méthode comptable

Les comptes annuels ont été établis en respectant les règles comptables édictées par les règlements ANC 2014-03, 2018-06 et la première application du règlement ANC 2022-06 à partir du 1er janvier 2025.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations corporelles : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.
- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés : NEANT

Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant

ANNEXE

Changement de méthode comptable : Néant

Autres informations significatives : Néant

Contributions en nature

Les contributions en nature ne sont pas significatives

Engagements financiers : Néant

Engagements en matière d'IDR : Néant

4 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé : les mouvements de l'exercice sont détaillés en annexe

Etat des créances : état ci-joint

Etat des provisions clients : 18 088,52 €

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan : 0,00 €

Charges constatées d'avance : 2 243,19 €

- Charges d'exploitation : 2 243,19 €

5 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Subventions d'équipement

Une reprise au compte de résultat est effectuée au rythme de l'amortissement du bien financé.

Etat des dettes : NEANT

Charges à payer incluses dans les postes du bilan : 86 173,81 €

- Emprunts et dettes auprès des Ets de Crédit : 0,00 €

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 86 173,81 €

- Dettes sociales : 0,00 €

- Dettes fiscales : 0,00 €

Produits constatés d'avance : 0,00 €

6 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Concours publics et subventions d'exploitation

- Conseil Régional : NEANT

Contributions financières : NEANT

Contributions volontaires en nature

L'association n'a pas valorisé les contributions volontaires en nature dans la mesure où ces contributions sont très limitées. En ce sens, la comptabilisation des CVN n'est pas un élément essentiel à la compréhension de l'activité de l'association.

ETAT DES IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE 2025

N° Cpte	Libellés	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Virement de poste à poste	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
201	Frais d'établissement	0,00				0,00
205	Conces. et droits similaires	942,32				942,32
	TOTAL I	942,32	0,00	0,00	0,00	942,32
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
211	Terrains	0,00				0,00
212	Aménagement terrain	0,00				0,00
2131	Constructions (terrains propres)	0,00				0,00
2135	Installation, aménagements constructions	0,00				0,00
214	Constructions (terrains d'autrui)	0,00				0,00
2151	Instal. techn. mat. et outil. pédag.	0,00				0,00
2181	Instal., aménag.const. (terrain d'autrui)	0,00				0,00
2182	Matériel de transport	0,00				0,00
2183	Matériel de bureau, informatique	224,10				224,10
21841	Mobilier d'enseignement	0,00				0,00
21842	Mobilier d'internat	0,00				0,00
21843	Mobilier de bureau	0,00				0,00
2187	Matériel et outillage internat	0,00				0,00
2188	Matériel de la propriété	0,00				0,00
21881	Matériel et outillage d'animation	0,00				0,00
231	Immobilisations en cours	0,00				0,00
237	Acompte/commande d'immobilisation	0,00				0,00
	TOTAL II	224,10	0,00	0,00	0,00	224,10
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
267	Titres de participation	0,00				0,00
272	Autres titres immobilisés	0,00				0,00
274	Prêts et autres créances	0,00				0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00				0,00
	TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 166,42	0,00	0,00	0,00	1 166,42

ETAT DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2025

N° Cpte	Immobilisations amortissables	Amortis. début d'exercice	Dotation	Compl 05/06	Diminutions	Amortis. fin d'exercice
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
201	Frais d'établissement					
205	Conces. et droits similaires	942,32				942,32
	TOTAL I	942,32	0,00		0,00	942,32
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
212	Aménagement terrain					0,00
2131	Constructions (terrains propres)					0,00
2135	Installation, aménagements constructions					0,00
214	Constructions (terrains d'autrui)					0,00
2151	Instal. tech. mat. et outil. pédag.					0,00
2181	Instal., aménag.const. (terrain d'autrui)					0,00
2182	Matériel de transport					0,00
2183	Matériel de bureau, informatique	224,10				224,10
21841	Mobilier d'enseignement					0,00
21842	Mobilier d'internat					0,00
21843	Mobilier de bureau					0,00
2187	Matériel et outillage internat					0,00
2188	Matériel de la propriété					0,00
21881	Matériel et outillage d'animation					0,00
						0,00
	TOTAL II	224,10	0,00	0,00	0,00	224,10
	TOTAL GENERAL (I + II)	1 166,42	0,00	0,00	0,00	1 166,42

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ACFA des MFR de VENDEE			ANNÉE		2025	
VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSUMMATION	Autres mouvements	A LA CLÔTURE
Fonds propres sans droits de reprise						-
Fonds propres avec droits de reprise						-
Ecart de réévaluation						-
Réserves						-
Report à nouveau	873 979	-				653 965
Excédent ou déficit de l'exercice	220 015	220 015			264 930	264 930
Situation nette	653 965	-		-		389 034
Fonds propres consomptibles						-
Subventions	-					-
investissement						-
Provisions						-
réglementées						-
TOTAL	653 965		-	-	264 930	389 034



GROUPE Y - BOISSEAU

52 rue Jacques-Yves-Cousteau
BP 409
85010 LA ROCHE SUR YON Cedex

Tel : 02 51 62 22 01